

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de l'audioconférence avec le Directeur ce vendredi 03 avril

Le Directeur a tout d'abord précisé que le médecin de prévention et l'inspectrice santé et sécurité au travail seront conviés à la prochaine audio-conférence à la demande de la secrétaire du CHS-CT.

Puis le Directeur a apporté des réponses à des problèmes évoqués lors des précédentes audio-conférences :

- concernant les justificatifs de déplacement que peuvent produire les **bénéficiaires des bons de secours** (pour ne pas être verbalisés) : M. LE BUHAN a évoqué ce sujet avec la Directrice de Cabinet du Préfet. 2 cases sur l'attestation de déplacement peuvent être cochées : celle relative à la convocation administrative (le bon de secours étant un document officiel à produire à l'appui) et celle relative aux achats de première nécessité (puisque le renvoi en (3) fait référence aux déplacements liés à la perception de prestations sociales).

- concernant les **difficultés** de toutes natures rencontrées par les agents **télétravailleurs** ou en autorisation d'absence spéciale (AAS): un message a été adressé aux chefs de service leur indiquant qu'ils doivent suivre leurs agents, et ce, qu'ils soient présents, en télétravail ou en AAS. Par ailleurs, Mme CANY (assistante sociale) est disponible pour traiter ce type de situation. Enfin, le Directeur a rappelé qu'un service de soutien psychologique est mis à disposition des agents des MEF depuis le 27 mars.

- concernant le paiement de proximité : Un tableau de suivi des paiements réalisés chez les buralistes depuis le début de la préfiguration (le 24/02/2020) a été adressé aux organisations syndicales le 31 mars. M LE BUHAN indique que plusieurs dizaines de débiteurs de tabac sont prêts à accueillir les usagers, mais compte tenu de la situation, ça fonctionne très peu.

- concernant le **ménage** : Une mise au point a été faite avec l'entreprise ONET (demande de désinfection des poignées) car les difficultés se multiplient avec cette entreprise. FO DGFIP a notamment signalé au Directeur que, malgré 10 appels à l'entreprise lundi dernier, ONET n'avait pas procédé au remplacement de la femme de ménage à Abbé Garnier, dont l'absence était pourtant prévue. C'est pourquoi **F.O.-DGFIP** déplore la privatisation de cette mission et revendique sa réinternalisation.

- concernant les **produits de ménage** : du gel hydroalcoolique, des essuie-mains et du savon auraient été adressés aux services n'en ayant pas.

- **courrier** : dorénavant le courrier reçu ne doit être ouvert que le lendemain

- **masques et gants** : les personnels en charge du courrier et ceux accueillant du public (notamment les bénéficiaires des bons de secours) vont en être dotés. Rappel : 2 masques par jour. Un kit - comprenant une dotation de gants et de masques nécessaires pour 10 jours - va être adressé à tous les sites.

Puis a été abordé le sujet de la **campagne IR**. Le Ministre Darmanin a officiellement décidé d'en reporter l'ouverture du 9 avril au 20 avril ; le calendrier a été adapté. Il est clair que pendant la période de confinement, il n'y aura pas d'accueil physique, même sur rendez-vous. Le Directeur a précisé que cette période devrait s'étendre sur tout le mois d'avril, et même jusque début mai (au moins). Il va falloir trouver la bonne organisation pour réussir cette partie de la campagne grâce au téléphone et à e-contact. Le Directeur a ajouté qu'avec le commencement de la campagne, le plan de continuité d'activité va être modifié puisque l'organisation de la campagne IR (accueil + traitement des déclarations) est une mission prioritaire qui entre donc dans ce plan.

Il s'ensuit que les SIP (actuellement dimensionnés de 3 à 6 agents présents) vont devoir augmenter leurs effectifs, ce qui pose le problème des conditions de travail étant donné que les mesures barrières doivent être respectées. Le Directeur a donc indiqué qu'il a été décidé au niveau national de demander aux collègues (des SIP, mais également des PCR) s'ils sont volontaires pour faire

l'accueil téléphonique de leur domicile (transfert automatique des communications sans dévoiler le n° de tél. de l'agent).

Les organisations syndicales déplorent la décision du Ministre Darmanin de ne pas avoir reporté davantage la campagne IR. Ce faisant, il met la santé des agents en danger car, pour l'accomplissement de cette mission, le nombre d'agents devant se déplacer va nécessairement augmenter. Le Directeur a répondu qu'il reste un petit nombre d'ordinateurs portables pouvant être attribués à des agents permettant à ceux-ci de rester à domicile en télétravail.

F.O.-DGFIP s'est étonné de cette décision car les ordinateurs portables ont été retirés aux collègues du PCRP il y a 2 semaines et maintenant il est question de leur demander de participer à la campagne, donc avec un ordinateur portable si c'est en télétravail. Le Directeur a répondu que la question est plutôt de savoir s'il y a des volontaires.

Par ailleurs se pose la question de la **saisie des déclarations**. Le Directeur dit attendre la réponse de la DG pour savoir si la saisie peut être faite à domicile.

La même question lui a été posée concernant l'**enregistrement** : traitement à domicile d'actes scannés au SPFE. La réponse sera donnée ultérieurement.

Concernant certains services où la présence d'agents reste forte : le Directeur a indiqué que :

- la trésorerie de Lannion a reçu de nombreux mandats de l'hôpital (mission prioritaire)
- le SIE de Saint-Brieuc fait face à une surcharge de travail due au comportement de nombre de sociétés qui ont annulé le mandat de versement de l'IS, et qui de ce fait ont, à tort, annulé le paiement de la TVA de mars. Les collègues doivent contacter les dirigeants des sociétés concernées.

De plus, il est apparu que **les SIP font face à un surcroît d'appels** suite à la mise en place du fonds de solidarité car les bénéficiaires n'ont pas tous un espace particulier et se renseignent sur la manière d'y accéder. **F.O.-DGFIP** a demandé de relayer à la DG que la réponse qu'elle a apportée aux organisations syndicales (à savoir : demander aux experts-comptables de télécharger le formulaire). Or bon nombre de bénéficiaires n'ont pas d'expert-comptable. C'est souvent le cas des micro-entreprises. Le Directeur a répondu qu'une procédure papier va être instaurée pour une partie des demandes.

Par ailleurs, **F.O.-DGFIP** a relayé la demande de certains agents de bénéficier de **paniers repas**. Cependant le Directeur a fait observer que ça pose des problèmes d'hygiène. Il est vrai qu'au niveau national, cette solution n'a pas été retenue et que la DG s'oriente vers le remboursement des frais de repas dans le cadre des frais de mission.

F.O.-DGFIP a également signalé le cas d'un agent - exerçant une mission l'obligeant à être présent - qui s'est fait écarter au titre du mois de mars, contrairement aux décisions nationales. Le Directeur a indiqué que les agents se trouvant dans la situation doivent se rapprocher des services RH.

F.O.-DGFIP a également abordé la question des congés, demandant que tous les agents qui souhaitent annuler les congés 2020 déjà posés en avril puissent le faire. Or il s'agit d'une discussion en cours entre la DGAFP, le secrétariat général des MEF et la DGFIP. Une position commune va être adoptée.

Enfin **F.O.-DGFIP** a exigé que des plaques de plexiglas soient posées partout où c'est nécessaire avant l'ouverture des locaux au public pour la campagne IR - notamment dans les box où la distance est inférieure à 1 m., et que les services disposent de lingettes désinfectantes. Le Directeur a assuré que, la date de fin de confinement étant relativement éloignée, d'ici là tous les services auront été équipés de plaques de plexiglas ou de séparations transparentes.